Freestyle Libre 2 : remboursement enfin élargi aux patients diabétiques de type 2 traités par insulinothérapie non intensifiée !

Grande nouvelle pour les patients vivant avec un diabète ! C'est officiel, l'appareil de mesure du glucose en continu FreeStyle Libre 2 de l'industriel Abbott est, désormais remboursé pour les patients traités par insuline, que leur diabète soit de type 1 ou de type 2. La Fédération, toujours mobilisée sur ce sujet, vous en dit plus.

Suite à l'avis de la Haute Autorité de Santé du 18 octobre 2022, et à la publication de l'arrêté du 13 juin 2023 les autorités de santé françaises ont donné leur accord sur l'extension du remboursement du FreeStyle Libre 2 pour les patients atteints de diabète de type 2 déséquilibrés bénéficiant d'un traitement par insuline non intensifié. Sont concernées les personnes vivant avec un diabète de type 2 (âgés d'au moins 4 ans) sous insuline non intensifiée (< 3 injections d'insuline par jour) et dont l'équilibre glycémique est insuffisant (HbA1c ? 8%).

Cette nouvelle indication s'accompagne, par ailleurs, d'un changement des modalités de prescription puisque la prescription initiale peut se faire dorénavant par un médecin généraliste : il s'agit ici d'un véritable tournant dans la prise en charge des patients vivant avec un diabète de type 2 !

En phase d'initiation et avant une prescription à long terme, une période d'essai du dispositif est néanmoins toujours de rigueur : *« Avant prescription à long terme, une période d'essai d'une durée d'un mois à 3 mois pour tout patient candidat au système FREESTYLE LIBRE 2 doit permettre de sélectionner les patients capables d'utiliser FREESTYLE LIBRE 2 et de porter le capteur. Pour les patients non autonomes quelle qu'en soit la raison (âge, état cognitif, etc.), FREESTYLE LIBRE 2 peut être utilisé par l'entourage proche (parents ou aidants) ou professionnels infirmiers. »*

FreeStyle Libre 2 est ainsi le premier dispositif de mesure en continu du glucose à être remboursé en France pour les patients diabétiques de type 2 déséquilibrés traités par insuline. Il s'agit d'une grande étape pour la communauté des patients atteints de diabète.

L'arrivée du premier capteur de glycémie, le Freestyle Libre, en 2014 et son remboursement en 2017, puis en 2021 pour la deuxième génération, ont constitué une avancée immense dans la prise en charge du diabète. En 2016, dans le cadre d'une étude du Diabète LAB sur les lecteurs de glucose en continu, la Fédération avait pu démontrer à quel point ces dispositifs pouvaient changer le quotidien des personnes y ayant recours. La piqûre au bout du doigt a ainsi été progressivement remplacée par le « scan » désormais ancré véritablement dans le quotidien.
À l'époque, la Fédération s'était déjà battue pour faire entendre aux autorités la nécessaire prise en charge de l'innovation : elle avait notamment défendu devant la Haute Autorité de Santé les effets bénéfiques du produit et présenté les attentes des patients. L'annonce du remboursement de ce produit a ainsi constitué une victoire immense. Elle fait désormais partie de l'histoire intégrante de la Fédération, et cette histoire continue de s'écrire chaque jour à vos côtés.
La Fédération reste à votre écoute et mobilisée pour que le plus grand nombre de patients possible puissent accéder aux nouvelles technologies !

Pour toute question relative à votre traitement ou à votre éligibilité au remboursement du FreeStyle Libre 2, nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant.